* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Standard solution Cr(VI)
Synonyme: *0 mg/l*

Code du produit: *CY80CR-AF+TG*

No CAS:
7732-18-5
Numéro CE:
231-791-2

Numéro d'enregistrement
Un numéro d'enregistrement pour cette substance n'est pas disponible car la substance ou son utilisation sont exemptées d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou l'enregistrement est prévu à une date ultérieure.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Catégorie du produit *PC21 Substances chimiques de laboratoire*

Emploi de la substance / de la préparation *Produits chimiques pour laboratoires*

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Producteur/fournisseur:
Endress+Hauser
Conducta GmbH+Co. KG
Dieselstraße 24
D-70839 Gerlingen

Service chargé des renseignements:
Phone: +49 (0)7156 209-10117
E-Mail: MSDS.pcc@endress.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence *+ 33 (0)1 45 42 59 59*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 *néant*
Pictogrammes de danger *néant*
Mention d'avertissement *néant*
Mentions de danger *néant*
2.3 Autres dangers
Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: *Non applicable.*
vPvB: *Non applicable.*

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances
No CAS Désignation
CAS: 7732-18-5 eaux
Code(s) d'identification
Numéro CE: *231-791-2*

(suite page 2)

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: *Aucune mesure particulière n'est requise.*

Après inhalation: *Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.*

Après contact avec la peau: *En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.*

Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: *Si les troubles persistent, consulter un médecin.*
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: *pas d'autres informations*
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.
5.3 Conseils aux pompiers *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
Equipement spécial de sécurité: *Aucune mesure particulière n'est requise.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un vêtement personnel de protection.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement *Diluer avec beaucoup d'eau.*
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
6.4 Référence à d'autres rubriques
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière n'est requise.
Préventions des incendies et des explosions: *Aucune mesure particulière n'est requise.*

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: *Aucune exigence particulière.*
Indications concernant le stockage commun: *Pas nécessaire.*
Autres indications sur les conditions de stockage: *Néant.*
Classe de stockage: *12*

(suite page 3)

(suite de la page 2)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: *Néant*
Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés *Sans autre indication, voir point 7.*
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire: *N'est pas nécessaire.*

Protection des mains: *Des gants de protection contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires.*

Matériau des gants
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage *Pas nécessaire.*

Protection du corps: *Vêtements de travail protecteurs*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.

État physique	*Liquide*
Couleur:	*Incolore*
Odeur:	*Inodore*
Seuil olfactif:	*Non déterminé.*
Point de fusion/point de congélation:	*0 °C*
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	*100 °C*
Inflammabilité	*Non applicable.*
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	*Non déterminé.*
Supérieure:	*Non déterminé.*
Point d'éclair	*Non applicable.*
Température de décomposition:	*Non déterminé.*
pH	*Neutre*
Viscosité:	
Viscosité cinématique	*Non déterminé.*
Dynamique à 20 °C:	*0,952 mPas*
Solubilité	
l'eau:	*Entièrement miscible*
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	*Non déterminé.*
Pression de vapeur à 20 °C:	*23 hPa*
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	*1 g/cm³*
Densité relative.	*Non déterminé.*
Densité de vapeur:	*Non déterminé.*

(suite page 4)

(suite de la page 3)

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	*Liquide*
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'auto-inflammation	*Non déterminé.*
Propriétés explosives:	*Le produit n'est pas explosif.*
	Non déterminé.
Eau:	*100,0 %*
Teneur en substances solides:	*0,0 %*
Changement d'état	
Vitesse d'évaporation.	*Non déterminé.*

Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	*néant*
Gaz inflammables	*néant*
Aérosols	*néant*
Gaz comburants	*néant*
Gaz sous pression	*néant*
Liquides inflammables	*néant*
Matières solides inflammables	*néant*
Substances et mélanges autoréactifs	*néant*
Liquides pyrophoriques	*néant*
Matières solides pyrophoriques	*néant*
Matières et mélanges auto-échauffants	*néant*
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	*néant*
Liquides comburants	*néant*
Matières solides comburantes	*néant*
Peroxydes organiques	*néant*
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	*néant*
Explosibles désensibilisés	*néant*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique/conditions à éviter: *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
10.3 Possibilité de réactions dangereuses *Aucune réaction dangereuse connue.*
10.4 Conditions à éviter *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
10.5 Matières incompatibles: *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
10.6 Produits de décomposition dangereux: *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

(suite de la page 4)

Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique: *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
12.2 Persistance et dégradabilité *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
12.3 Potentiel de bioaccumulation *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
12.4 Mobilité dans le sol *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: *Non applicable.*
vPvB: *Non applicable.*
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
12.7 Autres effets néfastes
Autres indications écologiques:
Indications générales: *En général non polluant*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation: *De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.*

Catalogue européen des déchets	
16 05 09	*produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08*

Emballages non nettoyés:
Recommandation: *Evacuation conformément aux prescriptions légales.*
Produit de nettoyage recommandé: *Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR, ADN, IMDG, IATA *néant*
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR, ADN, IMDG, IATA *néant*
14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe *néant*
14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA *néant*

(suite page 6)

(suite de la page 5)

14.5 Dangers pour l'environnement
Marine Pollutant: *Non*
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur *Non applicable.*
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI *Non applicable.*

Indications complémentaires de transport: *Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.*
"Règlement type" de l'ONU: *néant*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 *néant*
Pictogrammes de danger *néant*
Mention d'avertissement *néant*
Mentions de danger *néant*

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I *la substance n'est pas comprise*

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
la substance n'est pas comprise

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
la substance n'est pas comprise

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
la substance n'est pas comprise

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
la substance n'est pas comprise

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
la substance n'est pas comprise

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

16.3 Restriction de l'utilisation recommandée.

Service établissant la fiche technique: *PCC-TWR*
Contact: *MSDS.pcc@endress.com*
Date de la version précédente: *17.05.2021*
Numéro de la version précédente: *2*
Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 7)

(suite de la page 6)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
*** Données modifiées par rapport à la version précédente**